

**Présents (12)** : Jean-Luc Veillé, Christophe Blin, Brigitte Laurent, Christine Thiken, Eric Jallot, Pierrette Diné, Dominique Ronceray, Karine Fauchoux, Clément Méchard, Aurélien Thébert, Joseph Maréchal, Patrice Accarie.

**Excusés (2)** : Anne-Gaëlle Delrue, Bertrand Bréjuin,

**Absente (1)** : Maryline Hacques

**Secrétaire de séance** : Clément Méchard

**Pouvoirs (3)** : Anne-Gaëlle Delrue donne pouvoir à Christine Thiken, Bertrand Bréjuin donne pouvoir à Jean-Luc Veillé, Maryline Hacques donne pouvoir à Joseph Maréchal

*Convocation envoyée aux élus le 24/03/2023*

---

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire

2) Finances

- a. Vote des comptes administratifs 2022
- b. Approbation des comptes de gestion 2022
- c. Vote des budgets primitifs 2023
- d. Vote des taux de contribution directe
- e. Décisions suite au vote des budgets
- f. Admission en non-valeur

3) Subventions aux associations

4) Indemnité piégeur

5) Modification des statuts de Vitré Communauté

6) Adressage

7) Questions diverses

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire (rapporteur : Jean-Luc V.)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- Déclaration d'aliéner :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section cadastrale	Décision
25/02/2023	9, allée de la butte	AC554	Non préempté
08/03/2023	8, rue de Beaulieu	AC122+123	Non préempté
17/03/2023	9, rue de Saint Cyr	AC 107 + 108	Non préempté

2) Finances (rapporteur : Jean-luc V. et Christine T.)

*Le budget principal et 5 budgets annexes : Logements sociaux, lotissement de la Foucherie, lotissement Route de Beaulieu, Camping, Locaux professionnels*

- a. Vote des comptes administratifs 2022 (le maire se retire au moment du vote)

**BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2022 dressé par Monsieur Jean-Luc VEILLÉ – le maire, décide :

- 1) de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022,
- 2) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022, dont les résultats sont les suivants :

#### **Section d'Investissement**

Dépenses	Prévisions	563 150.00
	Réalisations	374 576.68
	Restes à réaliser	56 780.00

Recettes	Prévisions	563 150.00
	Réalisations	75 939.37
	Restes à réaliser	14 500.00

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	Prévisions	1 405 671.45
	Réalisations	966 521.50
	Restes à réaliser	-

Recettes	Prévisions	1 405 671.45
	Réalisations	1 109 988.64
	Restes à réaliser	-

#### **Résultat de clôture de l'exercice 2022**

<b>Résultat d'investissement</b>	-298 637.31
Résultat reporté 2021	50 263.10
Résultat cumulé	-248 374.21

<b>Résultat de fonctionnement</b>	143 467.14
Résultat reporté 2021	328 993.68
Résultat cumulé	471 460.82

**Résultat global                    224 086.61**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS**

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2022 dressé par Monsieur Jean-Luc VEILLÉ – le maire, décide :

- 1) de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022,
- 2) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022, dont les résultats sont les suivants :

dont les résultats sont les suivants :

#### **Section d'Investissement**

Dépenses	Prévisions	769 363.72
	Réalisations	128 258.94
	Restes à réaliser	134 450.57

Recettes	Prévisions	769 363.72
	Réalisations	401 842.98
	Restes à réaliser	20 000.00

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	Prévisions	149 950.00
	Réalisations	128 500.36
	Restes à réaliser	-

Recettes	Prévisions	149 950.00
	Réalisations	252 200.72
	Restes à réaliser	-

#### **Résultat de clôture de l'exercice 2022**

<b>Résultat d'investissement</b>	273 584.04
Résultat reporté 2021	- 417 863.72
Résultat cumulé	-144 279.68

<b>Résultat de fonctionnement</b>	123 700.36
Résultat reporté 2021	-
Résultat cumulé	123 700.36

**Résultat global                    -    20 579.32**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2022 dressé par Monsieur Jean-Luc VEILLÉ – le maire, décide :

- 1) de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022,
- 2) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022, dont les résultats sont les suivants :

#### **Section d'Investissement**

Dépenses	Prévisions	10 777.36
	Réalisations	-
	Restes à réaliser	-
Recettes	Prévisions	10 777.36
	Réalisations	10 777.36
	Restes à réaliser	-

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	Prévisions	11 250.00
	Réalisations	8 681.57
	Restes à réaliser	-
Recettes	Prévisions	11 250.00
	Réalisations	7 905.53
	Restes à réaliser	-

#### **Résultat de clôture de l'exercice 2022**

<b>Résultat d'investissement</b>	10 777.36
Résultat reporté 2021	-10777.36
Résultat cumulé	-

<b>Résultat de fonctionnement</b>	-776.04
Résultat reporté 2021	3 345.47
Résultat cumulé	2 569.43

**Résultat global                      2 569.43**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX**

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2022 dressé par Monsieur Jean-Luc VEILLÉ – le maire, décide :

- 1) de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022,
- 2) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022, dont les résultats sont les suivants :

#### **Section d'Investissement**

Dépenses	Prévisions	732 000.00
	Réalisations	176 274.66
	Restes à réaliser	-
Recettes	Prévisions	732 000.00
	Réalisations	73 287.60
	Restes à réaliser	-

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	Prévisions	384 130.00
	Réalisations	65 485.61
	Restes à réaliser	-
Recettes	Prévisions	384 130.00
	Réalisations	157 488.56
	Restes à réaliser	-

#### **Résultat de clôture de l'exercice 2022**

<b>Résultat d'investissement</b>	-102 987.06
Résultat reporté 2021	133 964.51
Résultat cumulé	30 977.45

<b>Résultat de fonctionnement</b>	92 002.95
Résultat reporté 2021	282 129.33
Résultat cumulé	374 132.28

**Résultat global 405 109.73**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE DE BEAULIEU**

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2022 dressé par Monsieur Jean-Luc VEILLÉ – le maire, décide :

- 1) de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022,
- 2) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022, dont les résultats sont les suivants :

#### **Section d'Investissement**

Dépenses	Prévisions	564 165.99
	Réalisations	302 571.87
	Restes à réaliser	-

Recettes	Prévisions	564 165.99
	Réalisations	281 686.37
	Restes à réaliser	-

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	Prévisions	718 088.68
	Réalisations	281 839.25
	Restes à réaliser	-

Recettes	Prévisions	718 088.68
	Réalisations	308 122.14
	Restes à réaliser	-

#### **Résultat de clôture de l'exercice 2022**

<b>Résultat d'investissement</b>	-20 885.50
Résultat reporté 2021	-217 418.46
Résultat cumulé	-238 303.96

<b>Résultat de fonctionnement</b>	26 282.89
Résultat reporté 2021	280 301.15
Résultat cumulé	306 584.04

**Résultat global 68 280.08**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT de LA FOUCHERIE (REINERIE 3)**

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2022 dressé par Monsieur Jean-Luc VEILLÉ – le maire, décide :

- 1) de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022,
- 2) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022, dont les résultats sont les suivants :

#### **Section d'Investissement**

Dépenses	Prévisions	370 546.38
	Réalisations	73 006.82
	Restes à réaliser	-

Recettes	Prévisions	370 546.38
	Réalisations	46 505.55
	Restes à réaliser	-

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	Prévisions	387 105.55
	Réalisations	59 146.48
	Restes à réaliser	-

Recettes	Prévisions	387 105.55
	Réalisations	59 147.16
	Restes à réaliser	-

#### **Résultat de clôture de l'exercice 2022**

<b>Résultat d'investissement</b>	-26501.27	<b>Résultat de fonctionnement</b>	0.68
Résultat reporté 2021	40 813.90	Résultat reporté 2021	-3773.07
Résultat cumulé	14 312.63	Résultat cumulé	-3772.39

**Résultat global 10 540.24**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **b. Approbation des comptes de gestion 2022**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des échéances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les écritures.

Considérant :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **c. Affectation des résultats 2022**

##### **BUDGET PRINCIPAL**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

##### **En section de fonctionnement**

- un excédent de fonctionnement de : 143 467.14
- un excédent de fonctionnement reporté de : 328 993.68

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 472 460.82**

##### **En section de d'investissement**

- un déficit d'investissement de : 298 637.31
- un excédent d'investissement reporté de : 50 263.10

**Soit un déficit d'investissement cumulé de : 248 374.21**

**Avec des restes à réaliser de : 42 280.00**

**Soit un besoin de financement de : 290 654.21**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

<b>EXCÉDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2022</b>	<b>224 086.61</b>
<b>Affectation de résultat au 1068</b>	<b>290 654.21</b>
<b>EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>181 806.61</b>
<b>DÉFICIT d'investissement reporté (001)</b>	<b>248 374.21</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

#### **En section de fonctionnement**

- |  |            |
|--|------------|
| - un excédent de fonctionnement de :         | 123 700.36 |
| - un excédent de fonctionnement reporté de : | 0          |

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 123 700.36**

#### **En section de d'investissement**

- |  |            |
|--|------------|
| - un excédent d'investissement de :        | 273 854.04 |
| - un déficit d'investissement reporté de : | 417 863.72 |

**Soit un déficit d'investissement cumulé de : 144 279.68**

**Avec des restes à réaliser de : 123 450.57**

**Soit un besoin de financement de : 267 730.25**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

<b>DEFICIT de résultat d'exploitation au 31/12/2022</b>	<b>20 579.32</b>
<b>Affectation de résultat au 1068</b>	<b>123 700.36</b>
<b>EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>0</b>
<b>DEFICIT d'investissement reporté (001)</b>	<b>144 279.68</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

#### **En section de fonctionnement**

- |  |          |
|--|----------|
| - un déficit de fonctionnement de :          | 776.04   |
| - un excédent de fonctionnement reporté de : | 3 345.47 |

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 569.43**

#### **En section de d'investissement**

- |  |           |
|--|-----------|
| - un excédent d'investissement de :        | 10 777.36 |
| - un déficit d'investissement reporté de : | 10 777.36 |

**Soit un déficit d'investissement cumulé de : -**

**Avec des restes à réaliser de : -**

**Soit un besoin de financement de : -**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

<b>EXCEDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2022</b>	<b>2 569.43</b>
<b>Affectation de résultat au 1068</b>	<b>-</b>

<b>EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>2 569.43</b>
<b>DEFICIT d'investissement reporté (001)</b>	<b>-</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

#### **En section de fonctionnement**

- un excédent de fonctionnement de :	92 002.95
- un excédent de fonctionnement reporté de :	282 129.33

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 374 132.28**

#### **En section d'investissement**

- un déficit d'investissement de :	102 987.06
- un excédent d'investissement reporté de :	133 964.51

**Soit un excédent d'investissement cumulé de : 30 977.45**

**Avec des restes à réaliser de : -**

**Soit un besoin de financement de : -**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

<b>EXCEDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2022</b>	<b>405 109.73</b>
<b>Affectation de résultat au 1068</b>	<b>-</b>
<b>EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>374 132.28</b>
<b>EXCÉDENT d'investissement reporté (001)</b>	<b>30 977.45</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE DE BEAULIEU**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

#### **En section de fonctionnement**

- un excédent de fonctionnement de :	26 282.89
- un excédent de fonctionnement reporté de :	280 301.15

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 306 584.04**

#### **En section d'investissement**

- un déficit d'investissement de :	20 885.50
- un déficit d'investissement reporté de :	217 418.46

**Soit un déficit d'investissement cumulé de : 238 303.08**

**Avec des restes à réaliser de : 0.00**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

<b>EXCEDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2022</b>	<b>68 280.08</b>
--	------------------

<b>Affectation de résultat au 1068</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>306 584.04</b>
<b>DEFICIT d'investissement reporté (001)</b>	<b>238 303.08</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT de LA FOUCHERIE (REINERIE 3)**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

#### **En section de fonctionnement**

- un excédent de fonctionnement de :	0.68
- un déficit de fonctionnement reporté de :	3 773.07

**Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 3 772.39**

#### **En section d'investissement**

- un déficit d'investissement de :	26 501.27
- un excédent d'investissement reporté de :	40 813.90

**Soit un excédent d'investissement cumulé de : 14 312.63**

**Avec des restes à réaliser de : -**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

<b>EXCEDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2022</b>	<b>10 540.24</b>
<b>Affectation de résultat au 1068</b>	<b>-</b>
<b>DÉFICIT reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>3 772.39</b>
<b>EXCÉDENT d'investissement reporté (001)</b>	<b>14 312.63</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### ***d. Vote des budgets primitifs 2023***

### **BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	1 447 199.45 €
- Dépenses d'investissement :	<u>745 174.21 €</u>
	2 192 373.66 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	1 447 199.45 €
- Recettes d'investissement :	<u>745 174.21 €</u>
	2 192 373.66 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS**

Le Maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	128 750.00 €
- Dépenses d'investissement :	<u>409 279.68 €</u>
	538 029.68 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	128 750.00 €
- Recettes d'investissement :	<u>409 279.68 €</u>
	538 029.68 €

La délibération est adoptée à la majorité des votants.

Abstentions : M. Maréchal, M. Thébert, Mme Hacques

### **BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL**

Le Maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	13 604.00 €
- Dépenses d'investissement :	<u>- €</u>
	13 604.00 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	13 604.00 €
- Recettes d'investissement :	<u>- €</u>
	13 604.00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX**

Le Maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	476 132.28 €
- Dépenses d'investissement :	<u>425 817.73 €</u>
	901 950.01 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	476 132.28 €
- Recettes d'investissement :	<u>425 817.73 €</u>
	901 950.01 €

La délibération est adoptée à la majorité des votants.

Abstentions : M. Maréchal, M. Thébert, Mme Hacques

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE DE BEAULIEU**

Le Maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	688 715.95 €
- Dépenses d'investissement :	<u>482 014.87 €</u>
	1 170 730.82 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	688 715.95 €
--------------------------------	--------------

- Recettes d'investissement :	<u>482 014.87 €</u>
	1 170 730.82 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT de LA FOUCHERIE (REINERIE 3)**

Le Maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	479 030.08 €
- Dépenses d'investissement :	<u>368 169.08 €</u>
	847 199.16 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	479 030.08 €
- Recettes d'investissement :	<u>368 169.08 €</u>
	847 199.16 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### ***e. Vote des taux de contribution directe (vidéoprojection)***

Il est présenté l'état 1259 transmis par la DGFIP en partant sur le principe de reconduction des taux.

*Rappel pour mémoire :*

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	16,00 % + 19,90 % (taux départemental) = 35,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,70 %

Il est proposé de reconduire les taux de 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### ***f. Décisions suite au vote des budgets***

##### **BA LOCAUX PROFESSIONNELS :**

##### **Subvention d'équilibre**

Vu le budget primitif 2023 des budgets principal et annexe des locaux professionnels ;  
Considérant que les recettes ne couvrent pas l'ensemble des dépenses nécessaires pour le bon fonctionnement de budget annexe des locaux professionnels ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables suivantes pour anticiper et combler le déficit du budget annexe des locaux professionnels par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal :
  - o Budget principal :
    - 6521 – Déficit des budgets annexes : 68 500 €
  - o Budget annexe des locaux professionnels :
    - 7552 – Prise en charge du déficit : 68 500 €

La délibération est adoptée à la majorité des votants.

Abstentions : M. Maréchal, M. Thébert, Mme Hacques

## Emprunt de 105 000 €

Vu le budget primitif 2023 des budgets principal et annexe des locaux professionnels ;  
Il est fait présentation des offres de prêts réceptionnées :

	Crédit Agricole	Crédit Mutuel de Bretagne
Durée	20 ans (240 mois)	19 ans (228 mois)
Taux Fixe	4,44 %	Taux de base 3,78 % Taux effectif Global 3,7970 %
Echéance trimestrielle	1 987,20 €	(1 938,66 €)
Echéance mensuelle	(662,40 €)	646,22 €
Frais de dossier	500 €	150 €
Phase de mobilisation	3 mois à compter de la date de signature	3 mois à compter de la date de signature
Conditions valables jusqu'au	11 avril 2023	15 jours à compter du 22 mars 2023
Indemnités en cas de remboursement anticipé	Contractuelles et actuarielles sur le taux fixe, aucune sur le taux révisable	Conditions de remboursement anticipé définies par les conditions générales en vigueur
Remboursement total	158 976 €	147 339 €

Après échange, le maire propose de valider l'offre du crédit mutuel de Bretagne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## BA LOTISSEMENT DE LA FOUCHERIE :

- Emprunt de 240 000 €

Vu le budget primitif 2023 des budgets principal et annexe du lotissement de La Foucherie ;  
Il est fait présentation des offres de prêts réceptionnées :

	Crédit Agricole	Crédit Mutuel de Bretagne	Crédit Mutuel de Bretagne
Durée	120 mois (10 ans)	120 mois (10 ans)	36 mois (3 ans) – <b>PRET RELAIS (in fine)</b>
Différé d'amortissement	6 mois		
Taux	<b>Révisable</b> index E3MJ + 1,03 % (28/03/23 E3MJ = 3,012 % ⇒ <b>4,042 %</b> )	<b>Fixe</b> Taux de base 3,75 % Taux effectif Global 3,7710 %	<b>Révisable</b> taux de base <b>4,068 %</b> index E3M, marge 1,16%) Taux effectif Global 4,1036 %
Echéance trimestrielle	2 premières à 2 425,20 € puis 7 637,27 € (avec 4,042%)	7 222,90 €	2495,04 € (que des intérêts) pendant 11 trimestres, puis 242 440 au dernier trimestre
Frais de dossier	500 €	240 €	240 €
Phase de mobilisation	3 mois à compter de la date de signature	3 mois à compter de la date de signature	3 mois à compter de la date de signature
Conditions valables jusqu'au	11 avril 2023	15 jours à compter du 22 mars 2023	15 jours à compter du 22 mars 2023
Indemnités en cas de remboursement anticipé	2 mois d'intérêts sur le capital remboursé par anticipation + indemnité si période de baisse de taux (formule)	Conditions de remboursement anticipé définies par les conditions générales en vigueur	Sans frais ni indemnités
Remboursement total	295 066 €	288 916 €	269 723 €

Après échange, le maire propose de valider l'offre du crédit mutuel de Bretagne sur la durée de 10 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## B. PRINCIPAL :

- Compte 6232 : Fêtes et cérémonies - nature des dépenses

Il appartient à l'ordonnateur de préciser et détailler la nature des dépenses à imputer à cet article et autoriser leur engagement, il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers dans le cadre de l'organisation de fêtes locales, nationales ou jumelage, cérémonies, manifestations

culturelles/touristiques tels que, par exemple, les vœux, les cadeaux, les chèques cadeaux offerts aux agents, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations ;

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de départ en retraite, médailles du travail, départ d'un agent, récompenses sportives, culturelles ou lors des réceptions officielles ;
- Les frais de restauration des élus ou des agents liés aux actions intercommunales ou à l'occasion d'événements ponctuels ;
- Décider l'affectation des dépenses listées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**g. Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire expose :

Vu les démarches de recouvrement effectuées par la trésorerie de Vitré,  
Il est demandé d'admettre en non-valeur les montants suivants :

- o 1 467 € sur le budget annexe des logements sociaux
- o 272 € sur le budget principal

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**3) Subvention aux associations (rapporteur : Brigitte L..)**

Mme Laurent présente les demandes de subventions :

<b>SUBVENTIONS 2023</b>		<b>VOTE 2023</b>
Associations Le Pertre / St Cyr	Comité des fêtes	5 000 €
	Les amis du guidons	600 €
	UNC (AFN)	400 €
	Acti Gym	300 €
	COEELP	2 000 €
	Amis des sentiers	1 500 €
	Les bleuets - Section Volley Ball	2 500 €
	Les bleuets - Section Football	5 700 €
	<b>TOTAL ASSO LE PERTRE - SAINT CYR LE GRAVELAIS</b>	
	Comice du pays d'Argentré	420 €
	APF France handicap I&V	50 €
	Planet' jeunes	270 €
	FNATH (asso des accidentés de la vie)	50 €
	Amicale des donneurs de sang	50 €
	France Adot (don organes)	50 €
	Prévention routière 35	50 €
	Eau & rivières de Bretagne	50 €
	Restaurants du cœur	50 €
	Croix d'or - assistance alcool	50 €
<b>TOTAL ASSO/ORGANISMES EXTERIEURS</b>		<b>1 090 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>19 090 €</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**4) Indemnité piéqueur (rapporteur : Jean-Luc V.)**

Le maire informe que le piégeur des nuisibles (ragondins..) M. Hervé BEAULIEU perçoit une indemnité de 350 € par an. M. Beaulieu demande une revalorisation de son indemnité suite à l'augmentation des pièges réalisés et des frais de carburant.

Il est proposé de réévaluer son indemnité annuelle à 500 €. L'indemnité est versée par la commune au FGDON, qui se charge ensuite de reverser la somme au piégeur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 5) Modification des statuts de Vitré Communauté (rapporteur : Jean-Luc V.)

Le maire expose le projet de délibération concernant les modifications portées sur les statuts de Vitré Communauté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 6) Adressage (rapporteur : Christine T.)

Dans la continuité de la présentation réalisée lors du précédent conseil, il est nécessaire que les élus se positionnent sur certains noms de lieux-dits.

Après échange, le conseil échange sur des propositions de noms de lieux-dits et valide en conséquence.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 7) QUESTIONS DIVERSES

##### a. Fleurissement

Le maire s'interroge et interpelle le conseil sur le fleurissement à mettre en place, du fait des possibles contraintes d'arrosage que nous pourrions avoir cet été. Pour tous, il convient de ne pas mettre de suspensions et de privilégier des bacs avec des fleurs résistantes et nécessitant peu voire pas d'arrosage.

##### b. Antenne relais Bouygues-Telecom

Le maire évoque le dossier de l'antenne relais Bouygues-télécom-SFR. Après une visite sur site avec la société AXIONE, l'antenne pourrait être installée dans le fond du terrain de camping. Le maire indique que la société a pris contact avec un particulier, et aurait donc la possibilité de l'installer chez lui.

Le maire indique qu'il est dommage pour la commune de se priver de cette recette.

Le périmètre ABF est évoqué.

La majorité des élus indique être d'accord pour que les démarches soient réalisées pour envisager l'installation de l'antenne relais sur le terrain de camping.

##### c. Vente du bien situé 3 bis place de l'église

Le maire informe le conseil que le bien situé au 3 bis place de l'église est en vente, et interroge sur l'intérêt que la commune aurait à l'acquérir. Le conseil décide de ne pas préempter sur ce bien.

#### TOUR DE TABLE

M. Méchard évoque la préparation du cinéma plein air du 3 juin. Il rappelle également qu'il avait été question de retirer certaines des plaques situées au fond de la place des artistes pour donner un accès direct au plan d'eau.

Le maire indique qu'une visite avec les adjoints aura lieu sur place pour voir s'il est décidé de retirer l'ensemble ou une partie. Le maire va reprendre contact avec des particuliers qui étaient intéressés pour les retirer et les récupérer.

Mme Laurent évoque la saison culturelle 2023 et en particulier l'exposition photos du « PERTRE AUTREFOIS ». Il s'agit d'une exposition participative du patrimoine bâti et vivant.

Mme Diné informe que le greffage réalisé par le CMJ intercommunal est un succès, et tient à souligner le bon travail des agents du service technique.

FIN DE SÉANCE 23h23